

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 721**8 juillet 2003****SOMMAIRE**

ACE Services, S.à r.l., Hesperange	34576	Luxembourg	34584
Aerophoto, S.à r.l., Bergem	34601	Crete Invest S.A., Luxembourg	34606
Aerophoto, S.à r.l., Bergem	34601	Crete Invest S.A., Luxembourg	34606
AM Flexibles Lux Hydrosystem, S.à r.l., Schiffflange	34602	Crete Invest S.A., Luxembourg	34606
Art Etcetera, S.à r.l., Stadtbredimus	34594	Crown Holding S.A., Luxembourg	34607
Art Etcetera, S.à r.l., Stadtbredimus	34594	Crown Holding S.A., Luxembourg	34607
Art Etcetera, S.à r.l., Stadtbredimus	34594	Crown Holding S.A., Luxembourg	34608
B.M.T. S.A.H., Strassen	34607	Crown Holding S.A., Luxembourg	34608
Benneman S.A., Luxembourg	34599	Crown Holding S.A., Luxembourg	34608
Benneman S.A., Luxembourg	34599	Dealing S.A., Luxembourg-Gasperich	34595
Caisse Raiffeisen Grevenmacher-Berbourg-Biwermachtum, Société coopérative, Grevenmacher . .	34605	Dealing S.A., Luxembourg-Gasperich	34595
Caisse Raiffeisen Roeser/Uelzechtall, Société coopérative, Crauthem	34605	Dealing S.A., Luxembourg-Gasperich	34595
Caisse Raiffeisen Kehlen, Société coopérative, Kehlen	34605	DI-LUX S.A., Dredging International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34588
Caisse Raiffeisen Mamer, Société coopérative, Mamer	34605	EMD Corporate S.A.H., Luxembourg	34564
Caisse Raiffeisen Mertert-Wasserbillig, Société coopérative, Wasserbillig	34605	EMD Invest S.A.H., Luxembourg	34564
Caisse Raiffeisen Steinsel, Société coopérative, Steinsel	34606	(The) Emerging Markets Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	34602
Cellex Chemie A.G., Luxembourg	34595	(The) Emerging Markets Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	34602
Citigroup International Luxembourg Limited, S.à r.l., Luxembourg	34586	Encyclopaedia Universalis S.A.H., Luxembourg . .	34601
Citigroup International Luxembourg Limited, S.à r.l., Luxembourg	34586	Ermesinde 2, S.à r.l., Luxembourg	34569
Citigroup Participation Luxembourg Limited, S.à r.l., Luxembourg	34599	Euroforum S.A., Luxembourg	34600
Cofidim S.A., Pétange	34598	Euroinvest (Czech 3), S.à r.l., Luxembourg	34604
Cofidim S.A., Pétange	34598	Europargest S.A., Luxembourg	34597
Cofidim S.A., Pétange	34598	Europargest S.A., Luxembourg	34597
Creo Hungary Luxembourg Branch Office, S.à r.l., Luxembourg	34580	Family Office Luxembourg S.A., Luxembourg . .	34601
Creo Hungary Luxembourg Branch Office, S.à r.l., Luxembourg	34582	Flash Lux, S.à r.l., Bertrange	34603
Creo Hungary Luxembourg Branch Office, S.à r.l., Luxembourg	34583	Griffin Endeavour II S.C.A., Luxembourg	34563
Creo Hungary Luxembourg Branch Office, S.à r.l., Luxembourg	34583	Griffin Endeavour II S.C.A., Luxembourg	34563
		Herz Armaturen S.A., Luxembourg	34575
		LEX Enterprises, S.à r.l., Steinsel	34604
		LSF CB Investments, S.à r.l., Luxembourg	34564
		Mag-Data Consulting S.A., Luxembourg	34567
		Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Senningerberg	34567
		Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Senningerberg	34569
		McPherson Madden et Cie, S.à r.l., Luxembourg .	34562

Meccarillos Suisse S.A., Dudelange	34607	S.I.T.A.T. S.A., Mamer	34562
Meccarillos Suisse S.A., Dudelange	34607	S.I.T.A.T. S.A., Mamer	34562
MeesPierson Strategy, Sicav, Luxembourg	34598	S.W.I.F.T. Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	34588
Minit International S.A., Luxembourg	34587	SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	34597
Minit International S.A., Luxembourg	34588	SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	34597
Montignac S.A.H., Luxembourg	34596	SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	34597
Montignac S.A.H., Luxembourg	34596	Société Internationale du Casino du Liban (SICALI) Holding S.A., Luxembourg	34599
Montignac S.A.H., Luxembourg	34596	Starlife S.A., Luxembourg	34602
Moulins de Kleinbettingen S.A., Kleinbettingen ..	34565	Stephanie International S.A., Luxembourg	34596
Murex Capital S.A., Luxembourg	34600	Stephanie International S.A., Luxembourg	34596
Murex Interco S.A., Luxembourg	34600	Technoblock International S.A., Luxembourg	34575
Murex Participations S.A., Luxembourg	34600	Telemedicine Enterprises S.A., Luxembourg	34603
Nortec Holding S.A., Luxembourg	34604	Trefe S.A., Luxembourg	34566
Parsimony Brothers S.A., Luxembourg-Kirchberg	34573	Ventos S.A., Luxembourg	34563
Relais Invest & Consulting, S.à r.l., Luxembourg ..	34589		
S.I.T.A.T. S.A., Mamer	34562		

McPHERSON MADDEN ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 77.419.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Agent Domiciliaire

Signature

(033489.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

S.I.T.A.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 84.787.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

S. Delonnoy.

(033550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

S.I.T.A.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 84.787.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

S. Delonnoy.

(033552.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

S.I.T.A.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 84.787.

Le bilan au 9 mai 2003 (date de dissolution), enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

S. Delonnoy.

(033555.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.346.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mai 2003

Le Conseil d'Administration porte à la connaissance des tiers, le décès de Monsieur Fernand de Jamblinne de Meux, Administrateur de VENTOS S.A., survenu le 11 mai 2003. Il n'est pas procédé à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2003.

VENTOS S.A., Société Anonyme

R. Portabella

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032993.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 86.446.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 21 février 2003

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Richard Ekleberry en tant que membre du conseil de surveillance de la Société et nomme Monsieur Henning Boysen, Monsieur Jim Coulter, Monsieur William Franke et Monsieur Ivar Samren en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2003.

Le conseil de surveillance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henning Boysen, avec adresse professionnelle à Flughofstrasse 54, CH-8152 Glattburg, Suisse;
- Monsieur Jim Coulter, avec adresse professionnelle à Texas Pacific Group, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur William Franke, avec adresse professionnelle au 2525, East Camelback Road, Suite 800, Phoenix, Az 85016, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Ivar Samren, avec adresse professionnelle à Flughofstrasse 54, CH-8152 Glattburg; Suisse;
- Monsieur Guy Harles, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Cornel Riklin, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 5-7, Carlton Gardens, Londres SWY1 5AD, Royaume-Uni;
- Monsieur Andrew Dechet, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 5-7, Carlton Gardens, Londres SWY1 5AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04957. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033283.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.446.

Extrait des résolutions du Gérant de la Société en date du 24 février 2003

Le Gérant décide de transférer le siège social de la Société de L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, vers L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033287.2/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

34564

EMD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 83.410.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une procuration datée du 21 mai 2003 et signée par le représentant légal du Conseil d'Administration de EMD INVEST S.A., que M. Bo Lehander a été chargé de la gestion journalière de la société.

M. Bo Lehander a le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature pour toutes les opérations de EMD INVEST S.A. et sans limite de montant.

La procuration donnée à M. Bo Lehander a une durée illimitée dans le temps.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation de EMD INVEST S.A.

Représenté par

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032301.3/1025/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

EMD CORPORATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 84.532.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une procuration datée du 21 mai 2003 et signée par le représentant légal du Conseil d'Administration de EMD CORPORATE S.A., que M. Bo Lehander a été chargé de la gestion journalière de la société.

M. Bo Lehander a le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature pour toutes les opérations de EMD CORPORATE S.A. et sans limite de montant.

La procuration donnée à M. Bo Lehander a une durée illimitée dans le temps.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation de EMD CORPORATE S.A.

Représenté par

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032302.3/1025/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

LSF CB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.602.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 10 février 2003 que LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., établi à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton HM 11, Bermudes, a cédé 620 parts sociales de la société LSF CB INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») à LSF3 REOC I, L.P., établi à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201 (Etats-Unis).

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P.	380 parts sociales
LSF3 REOC I, L.P.	620 parts sociales
Total	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

LSF CB INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032319.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

**MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., Société Anonyme,
(anc. MULLER FRERES, S.à r.l.).**

Siège social: L-8360 Kleinbettingen, 6, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 5.455.

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MOULINS DE KLEINBETTINGEN anc. MULLER FRERES, S.à r.l. avec siège à Kleinbettingen, (R.C. B no 5.455).

A cet effet sont présents ou représentés tous les associés, représentant l'intégralité du capital social à savoir:

M. Edmond Muller, demeurant à Kleinbettingen,	2.199 parts sociales
Mme Jacqueline Emringer-Muller, demeurant à Steinsel,	2.199 parts sociales
Monsieur Jacques Muller, demeurant à Mamer, agissant comme usufruitier et représentant les nus-proprétaires: Patrick Muller	1.411 parts sociales
Bob Muller	1.410 parts sociales
Myriam Muller	1.410 parts sociales
Monsieur Georges Muller, demeurant à Goebange,	3.001 parts sociales
Madame Nicole Etienne-Poos, demeurant à Luxembourg,	1.483 parts sociales
Madame Claudine Weber-Poos, demeurant à Goebange,	1.483 parts sociales
Monsieur Patrick Muller, demeurant à Luxembourg,	85 parts sociales
GERAM INTERNATIONAL S.A.	3.018 parts sociales
LIZO S.A.	1.934 parts sociales
les deux sociétés étant représentées par Monsieur Carlo Schlessler; administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.	
Total:	19.633 parts sociales

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire a pour unique point:

Transformation de la s.à r.l. en une société anonyme avec nominations statutaires et refonte des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de changer le caractère de la société pour lui donner la forme de société anonyme et de procéder à la refonte des statuts.

Ladite opération a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprise qui arrive à la conclusion suivante: «que les actifs nets de la société sont supérieurs au capital souscrit et qu'à nos yeux rien ne s'oppose à ce qu'une transformation des MOULINS DE KLEINBETTINGEN anc. MULLER FRERES, S.à r.l. d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme ait lieu».

L'assemblée générale après avoir délibéré décide de donner la teneur suivante aux statuts:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 1^{er} janvier 1941 une société avec la dénomination actuelle de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. Son siège est établi à Kleinbettingen. Il pourra être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de moulins industriels, ainsi que toutes opérations généralement quelconques, commerciales et/ou financières se rattachant à son objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cent mille (2.100.000,-) Euros, représenté par dix-neuf mille six cent trente-trois (19.633) actions sans valeur nominale.

Le capital est souscrit dans les mêmes proportions que ci-dessus dans le cadre de la société à responsabilité limitée. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Conseil d'Administration

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Edmond Muller, Directeur Général, né à Luxembourg, le 8 mai 1950, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 17, rue de Kahler.

- Monsieur Jacques Muller, retraité, né à Luxembourg, le 1^{er} février 1928, demeurant à L-8264 Mamer, 19, Roude Wee.

- Monsieur Jeannot Graul, directeur, né à Luxembourg, le 14 décembre 1941, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 17, rue Robert Schuman.

Est appelée aux fonctions de réviseur:

La société REVILUX, avec siège à L-2018 Luxembourg, (R.C. B 25.549).

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Edmond Muller, préqualifié.

Le siège social de la société est fixé à L-8360 Kleinbettingen, 6, rue du Moulin.

Frais

Les frais engendrés par le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Kleinbettingen, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Weber, N. Etienne, E. Muller, J. Muller, J. Muller, P. Muller, C. Schlessler, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2003, vol. 888, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 juin 2003.

G. d'Huart.

(032489.3/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

TREFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 40.669.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 mai 2003

1. L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs Maître Aldo Crivelli, Madame Fernanda Macagni et Madame Karin Ruoss ainsi que du commissaire aux comptes Monsieur Hans Dermont avec effet au 16 mai 2003.

2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Hans Dermont, expert comptable, demeurant Via Pezzolo 4A, 6502 Canobbio (Suisse), Dott. Janni Orsatti, économiste, demeurant Via Collina 9, 6816 Bissone (Suisse) et Monsieur Christian Staub, employé privé, demeurant Via Privata dei Ciliegi, 6807 Taverner (Suisse) avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

3. L'assemblée générale décide de nommer INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032345.3/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MAG-DATA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.874.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Frolidi Paola sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
MAG-DATA CONSULTING S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033486.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 81.825.

In the year two thousand and three, on the eleventh of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., a société anonyme, established at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg section B number 81 825, incorporated under the denomination of INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A. pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, on the April 27, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1030 of the November 19, 2001, p. 49406.

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated November 5, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1763 of December 11, 2002, p. 84577.

The meeting begins at 9.30 a.m., Mr Massimiliano Paoleschi, manager, with professional address at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, acting on behalf of FERRERO INTERNATIONAL S.A., being in the chair.

The Chairman appoints as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman and the secretary appoint Mr Salvatore Tosiani, assistant manager, with professional address at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, acting on behalf of FERRERO B.V., as scrutineer.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment of the first paragraph of Article 9 of the Articles of Association in order to set the beginning of the accounting year to September 1 so that it will end on August 31, and exceptionally the first closing for the annual accounts will be reduced to 8 months, i.e. from January 1 to August 31;

2) Amendment of the first paragraph of article 10 of the Articles of Association so as to set the date of the annual general meeting to the last Thursday in the month of January at 9 a.m.;

3) Sundry items.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

III. That the whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 9 of the Articles of Association as follows:

«The Company's accounting year begins on the first of September and ends on the thirty-first of August of the following year.»

This decision takes effect from September 1, 2003. Consequently to this amendment, the current accounting year is reduced to 8 months, i.e. from January 1 to August 31.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 10 of the Articles of Association as follows:

«The annual general meeting of the shareholders shall be held in Senningerberg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday of the month of January at 09.00 a.m.»

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at 10.00 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., avec siège social à Senningerberg, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A., suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1030 du 19 novembre 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 5 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1763 du 11 décembre 2002, page 84577.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Massimiliano Paoleschi, «manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, agissant pour compte de FERRERO INTERNATIONAL S.A.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Solz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président et le secrétaire désignent comme scrutateur, Monsieur Salvatore Tosiani, «assistant-manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, agissant pour compte de FERRERO B.V.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts afin de fixer le début de l'exercice social au 1^{er} septembre pour finir le 31 août, et exceptionnellement, la première clôture des comptes annuels est réduite à 8 mois, à savoir du 1^{er} janvier au 31 août 2003.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts afin de fixer en conséquence la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au dernier jeudi du mois de janvier à 9.00 heures;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence; ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

III. - Que le capital social intégral est représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés déclarent avoir été auparavant dûment informés et pris connaissance de l'ordre du jour, de sorte que des convocations préalables n'étaient pas requises.

IV.- Que la présente assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«L'exercice social commence le premier septembre pour se terminer le trente et un août de l'année suivante.»

Cette décision est applicable à partir du 1^{er} septembre 2003. Suite à la modification de l'exercice social, l'exercice en cours est réduit à 8 mois, à savoir du 1^{er} janvier au 31 août 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de janvier à 9.00 heures à Senningerberg ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Paoleschi, F. Stolz-Page, S. Tosiani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034209.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., Société Anonyme,
(anc. MAGIC PRODUCTION GROUP BY FERRERO (M.P.G. BY FERRERO) S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 81.825.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 700 du 11 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034214.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

ERMESINDE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.902.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

A comparu:

La société à responsabilité limitée ERMESINDE 1, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

représentée par ses deux associés-gérants:

- Monsieur François Rodenbourg, ingénieur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Jean-Jacques Rodenbourg, industriel, demeurant à L-1319 Luxembourg, 19, rue Cents.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a prié le notaire d'acter les statuts suivants de la société à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer et qui sera régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Titre 1^{er}: Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créé entre les souscripteurs des parts et tous ceux qui deviendront associés à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de ERMESINDE 2, S.à r.l. (ci-après la 'Société').

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses associés.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Art. 4. La Société a pour objet:

(i) l'achat, la vente, la location et la représentation d'automobiles de tourisme, de véhicules utilitaires, de tracteurs, de motocyclettes, de vélomoteurs et de vélos;

(ii) l'exploitation d'un ou de plusieurs garages d'automobiles, d'un ou de plusieurs ateliers de réparation d'automobiles et d'une ou de plusieurs stations-services y compris des stations de lavage et des magasins de station-services avec également vente d'articles d'alimentation, journaux, tabac, boissons alcooliques et non-alcooliques;

(iii) l'achat et la vente de pièces de rechange, d'accessoires, d'huiles, de pneus, de carburants,

(iv) l'acquisition, la vente, la gestion et la location d'immeubles ainsi que la locations de places de parking, par quelques moyens que ce soit, pour son compte;

(v) la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

(vi) l'établissement et le développement de toute société financière, industrielle ou commerciale luxembourgeoise et étrangère et toute assistance à celle-ci sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière.

(vii) la conclusion d'emprunts, l'émission d'obligations dans les limites de la loi et l'attribution de prêts, d'avances et de garanties aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ainsi qu'à d'autres sociétés du groupe dont elle fait partie.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et industrielles, en particulier conclure et accomplir tous les actes sur des biens corporels ou incorporels ainsi que conclure et accomplir tous actes usuels qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social ou qui y contribuent de quelque manière que ce soit.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et de faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune entièrement libérées.

Art. 6. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'intégralité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Toute décision de l'assemblée relative au compte 'prime d'émission' est prise à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique qui sont documentées dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 11. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société, ni même ne pourront, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens de la Société, ni s'immiscer dans sa gestion. Ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux pour l'exercice de leurs droits.

Titre III: Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux (2) gérants au moins qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou d'un gérant en cas de deux gérants et de deux gérants en cas de plus de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par courrier électronique de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas

requis pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. La Société est engagée par la signature unique d'un des gérants pour toutes opérations d'une valeur inférieure ou égale à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) et par la signature conjointe de deux gérants pour toutes opérations d'une valeur supérieure à ce plafond, ou encore par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Art. 20. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions suivantes:

- Un état comptable est établi,
- Cet état comptable fait ressortir un bénéfice prenant en compte les bénéfices ou pertes reportés,
- La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des associés,
- Les droits des créanciers sociaux ne s'en trouvent pas menacés.

Titre IV: Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont été entièrement souscrites par ERME-SINDE 1, S.à r.l, prénommée.

Les mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune ont été émises avec une prime d'émission globale d'un montant de cinq mille six cent trente-cinq euros (EUR 5.635,-) et ont été intégralement libérées par l'apport en nature réalisé par ERMESINDE 1, S.à r.l de tous les actifs et passifs composant la branche d'activité 'Findel' tels qu'ils résultent du bilan établi sur base des valeurs comptables au 31 décembre 2002.

Une copie du bilan de la société ERMESINDE 1, S.à r.l. établi sur base des valeurs comptables au 31 décembre 2002, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant restera annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

Parmi les actifs apportés à la société ERMESINDE 2, S.à r.l. figure l'immeuble suivant:

Désignation

Une maison d'habitation avec place et toutes autres appartenances et dépendances, sise à Senningerberg, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Niederanven, section B de Senningen:

Numéro 1190/2727, lieu-dit 'Am Haferstueck', place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 33 ares.

Origine de propriété

- L'immeuble prédécrit appartient à la société ERMESINDE 1, S.à r.l., pour lui avoir été apporté en pleine propriété par la société RODENBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., en vertu d'un acte d'assemblée générale extraordinaire portant augmentation de capital, reçu par le notaire instrumentant ce jour sous le numéro précédent de son répertoire.

Conditions de cet apport immobilier

Le présent apport a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1) L'immeuble est repris par la société dans l'état où il se trouve et se comporte à la date de ce jour, quitte et libre de toutes dettes, privilèges et hypothèques, sans garantie pour erreur dans la désignation cadastrale ou dans la contenance indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la société. L'immeuble est apporté avec toutes les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes et occultes dont il pourrait être avantagé ou grevé.

2) L'entrée en jouissance est fixée à ce jour.

3) A partir de l'entrée en jouissance, tous impôts, contributions, taxes et charges auxquels l'immeuble est ou pourrait être assujéti, sont à la seule charge de la société.

Les personnes comparantes, se basant sur la valeur comptable, ont évalué globalement l'apport en nature par la société à responsabilité limitée ERMESINDE 1, S.à r.l. au montant de deux cent cinq mille six cent trente-cinq euros (EUR 205.635,-).

Il résulte d'une convention d'apport en date du 28 mai 2003 entre la société à responsabilité limitée ERMESINDE 1, S.à r.l. et la Société en formation que tous les actifs et passifs composant la branche d'activité 'Findel' tels qu'ils résultent du bilan établi sur base des valeurs comptables au 31 décembre 2002 ont été transférés à la Société.

Une copie de la convention d'apport, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant restera annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

L'apport se fait avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Déclarations

Dans la mesure où l'apport en nature de la société à responsabilité limitée ERMESINDE 1, S.à r.l. établie dans l'Union Européenne, a pour effet que tous les actifs et passifs composant la branche d'activité 'Findel' ont été apportés à la Société, établie dans l'Union Européenne, les personnes comparantes et la Société se sont référés à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

2. Le nombre des gérants est fixé à deux (2);

3. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur François Rodenbourg, ingénieur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, né le 29 janvier 1928 à Luxembourg,

- Monsieur Jean-Jacques Rodenbourg, industriel, demeurant à L-1319 Luxembourg, 19, rue Cents, né le 26 juillet 1930 à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: F. Rodenbourg, J.J. Rodenbourg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 929B, fol. 38, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juin 2003.

T. Metzler.

(032147.3/222/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

PARSIMONY BROTHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 93.985.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 6 juin 2003,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Lambert, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 6 juin 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARSIMONY BROTHERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme 'Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2003.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
Total: trois cent cinquante actions	<u>350</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et

c) Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Lambert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 3, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034239.3/230/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.752.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 mai 2003*

La démission de Monsieur Schaus Adrien de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée. Monsieur De Bernardi Alexis, employé privé, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A.

Al. De Bernardi / An. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033487.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

HERZ ARMATUREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.395.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 mars 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2003:

- Dr. Gerhard Glinzerer, Geschäftsführer, demeurant à Vienne, Président

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032408.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ACE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 93.842.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

LANGLEY CONTRACTS LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, and with its registered office at Thurston House, 80 Lincoln Road, Peterborough, PE1 2SN, England,

here represented by Mr Thomas Edmondston-Low, private employee, born in Aldershot, Hampshire, on 29th October 1977, residing in Keispelt,

by virtue of a proxy given on April 15, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The company can do the administration, the management, the control and the development of external resources and human resources for third parties, an all associated works to do with aviation in general.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4.

The Company will have the name ACE SERVICES, S.à r.l.

Art. 5.

The registered office is established in Hesperange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6.

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- euros) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- euros) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12.

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14.

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15.

The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16.

Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

LANGLEY CONTRACTS LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

BELVAUX NOMINEES Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI, registered in the Company Register of Tortola, under the number 277320.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-5887 Hesperange, 381 route de Thionville.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt neuf avril.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LANGLEY CONTRACTS LIMITED, une société de droit du Royaume Unis, ayant son siège social à Thurston House, 80 Lincoln Road, Peterborough, PE1 2SN, Angleterre, ici représentée par Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, né à Aldershot, Hampshire, le 29 octobre 1977, demeurant à Keispelt,

en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra accomplir l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ressources extérieures ou fonctions de ressources humaines pour des tiers, et tout travaux d'assistance à l'aviation en générale.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

La Société aura la dénomination ACE SERVICES, S.à r.l.

Art. 5.

Le siège social est établi à Hesperange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7.

Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13.

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16.

Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

LANGLEY CONTRACTS LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

BELVAUX NOMINEES Ltd, une société de droits des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI, inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 277320.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5887 Hesperange, 381 route de Thionville.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Edmondston-Low, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, vol. 17CS, fol. 65, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

G. Lecuit.

(031111.3/220/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

CREO HUNGARY LUXEMBOURG BRANCH OFFICE,**Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.944.

*Ouverture de succursale - Procès-verbal des résolutions de la gérance**de CREO HUNGARY PREPRESS CONSULTANCY («la Société»)*

Le conseil de gérance de la Société s'est réuni lors de son Conseil d'Administration en date du 18 juin 2003 au siège social de la Société (1139 Budapest, Váci út 99., Hongrie) et a adopté les résolutions suivantes:

Résolution n° 1/2003 (06.18.)

L'associé de la Société CREO INC. aux termes de sa résolution n° 6/2003 en date du 13 juin 2003, a décidé que la Société établira une succursale au Luxembourg. Le nom de cette succursale sera CREO HUNGARY LUXEMBOURG BRANCH OFFICE et elle sera située au 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, avec un capital initial de US\$ 100,- (ci-après désigné «la Succursale Luxembourgeoise»). Le Directeur Général décide que la Succursale Luxembourgeoise aura pour activités: les travaux préparatoires en rapport avec les contrats de prêts qui seront conclus par la Société, de mener des négociations, prendre des décisions relatives aux demandes de prêts faites par des sociétés membres du Groupe CREO en qualité d'emprunteurs, conclure des contrats de prêts et toutes démarches y afférentes, mettre en service le paiement des intérêts et modifier les conditions des prêts octroyés par la Société.

Résolution n° 2/2003 (06.18.)

Le Directeur Général décide que TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) sera nommé Gérant de la Succursale Luxembourgeoise. Le Directeur Général décide que le Gérant de la Succursale Luxembourgeoise sera investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion de celle-ci et représentera la Succursale Luxembourgeoise vis-à-vis des tiers. Le Directeur Général décide que pour tous contrats ou accords qui seront conclus ou faits par le Gérant de la Succursale Luxembourgeoise et dont le montant excéderait, séparément ou cumulativement sur les 12 derniers mois, une somme de US\$ 10.000,-, le consentement écrit préalable du Directeur Général de la Société sera requis.

Résolution n° 3/2003 (06.18.)

Le Directeur Général décide de conférer un pouvoir spécial au Cabinet d'Avocats Aloyse May (398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg) avec tous pouvoirs de délégation en vue de procéder à l'enregistrement de la Succursale Luxembourgeoise auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg ainsi qu'à sa publication au journal officiel

du Luxembourg (Mémorial) et de faire tous actes et d'accomplir toutes formalités y afférentes qu'il jugerait nécessaires en relation avec ces enregistrements et publications.

Résolution n° 4/2003 (06.18.)

Le Directeur Général décide que la Société va attribuer à la Succursale Luxembourgeoise les fonds suivants en tant que fonds de roulement et autres actifs:

- Un prêt de US\$ 15 millions accordé par la Société à CREO PROOFER INC., aux droits duquel vient CREO AMERICAS INC., avec un taux d'intérêt annuel de 10%,
- Un prêt de US\$ 60 millions accordé à CREO SSU INC., aux droits duquel vient CREO AMERICAS INC., avec un taux d'intérêt annuel de 10%,
- Un prêt de US\$ 25 millions accordé à CREO AMERICAS INC. avec un taux d'intérêt annuel de 7,3%,
- 1 créance sur capital de US\$ 301 millions et 2 créances sur capital d'environ US\$ 64 millions.

Le Directeur Général décide qu'après l'attribution du fonds de roulement et d'autres actifs, la Succursale Luxembourgeoise aura le droit de gérer et administrer ce fonds de roulement.

Résolution n° 5/2003 (06.18.)

Le Directeur Général décide que le Gérant de la Succursale Luxembourgeoise ou Tran Chung, le Directeur Général, ouvrira un compte bancaire au Luxembourg au nom de la Succursale Luxembourgeoise pour les besoins de ses activités. Le Directeur Général décide que Tran Khue Chung, le Directeur Général de la Société, aura individuellement le droit d'utiliser le compte bancaire de la Succursale Luxembourgeoise.

Budapest, le 18 juin 2003.

Tran Khue Chung

Directeur Général CREO Hungary Prepress Consultancy,

Limited Liability Company (Société à responsabilité limitée)

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06174. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Resolutions of the Management of CEREO HUNGARY PREPRESS CONSULTANCY (the "Company")

The Management of the Company held its Board Meeting on 18 June 2003 at the registered seat of the Company (1139 Budapest, Váci út 99., Hungary) on which the following resolutions were passed:

Resolution No. 1/2003 (06.18.)

The Member of the Company, CREO INC. in its Resolution No. 6/2003 dated June 13, 2003 resolved that the Company shall establish a branch office in Luxembourg. The name of the branch office shall be CREO HUNGARY LUXEMBOURG Branch Office and the registered seat of the branch office shall be at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and the initial capital of the branch office shall be USD100.- (hereinafter referred to as «Luxembourg Branch Office»). The Managing Director hereby resolves that the scope of activities of the Luxembourg Branch Office shall be preparation works in respect of the loan agreements to be concluded by the Company, performing negotiations, passing decisions regarding the loan of the CREO Group member companies as borrowers, conclusion of loan agreements and all related administration, enforcement of interest payment and amendment of the terms and conditions of the loans granted by the Company.

Resolution No. 2/2003 (06.18.)

The Managing Director hereby resolves that TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) shall be appointed to serve as the Manager of the Luxembourg Branch Office. The Managing Director hereby resolves that the Manager of the Luxembourg Branch Office shall be vested with all powers to take any necessary action in order to manage the Luxembourg Branch Office and shall represent the Luxembourg Branch Office vis-à-vis third parties. The Managing Director hereby resolves that for any contracts or undertakings to be concluded or made by the Manager of the Luxembourg Branch Office the value, of which exceed, either individually or in the aggregate over a 12-month period, USD 10,000.- the prior written approval of the Managing Director of the Company is required.

Resolution No. 3/2003 (06.18.)

The Managing Director hereby resolves to grant a special Power of Attorney to Cabinet D'Avocats Aloyse May (398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg) with full power of delegation for the purpose of accomplishing the registration of the Luxembourg Branch Office with the Luxembourg Trade Register and its publication in the Luxembourg official journal (Mémorial) and to do all such acts and perform all the formalities as it may consider expedient in connection with such registration and publication.

Resolution No. 4/2003 (06.18.)

The Managing Director hereby resolves that the Company shall allocate the following funds to the Luxembourg Branch Office as working capital and other assets:

- USD 15 million loan granted by the Company to CREO PROOFER INC. a legal predecessor of CREO AMERICAS INC. with 10 per cent annual interest,
- USD 60 million loan granted to CREO SSU INC. a legal predecessor of CREO AMERICAS INC. with 10 per cent annual interest,
- USD 25 million loan granted to CREO AMERICAS INC. with 7.3 per cent annual interest,
- USD 301 million capital note and two capital notes of approximately USD 64 million in aggregate.

The Managing Director hereby resolves that after the allocation of the working capital and other assets the Luxembourg Branch Office shall be entitled to manage and administer the working capital.

Resolution No. 5/2003 (06.18.)

The Managing Director hereby resolves that the Manager of the Luxembourg Branch Office or Tran Chung, Managing Director shall open a bank account in Luxembourg for the Luxembourg Branch Office as is required for the activities of the Luxembourg Branch Office. The Managing Director hereby resolves that Tran Khue Chung, the Managing Director of the Company shall be entitled to solely dispose over the bank account of the Luxembourg Branch Office.

Dated: Budapest, June 18, 2003.

Tran Khue Chung
*Managing Director CREO Hungary Prepress Consultancy,
 Limited Liability Company*

Budapest, le 19 juin 2003.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Tran Khue Chung apposée ci-dessus
*Pour l'Ambassadeur
 Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06172. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033382.3/000/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

**CREO HUNGARY LUXEMBOURG BRANCH OFFICE,
 Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 93.944.

Résolution de l'associé unique de CREO MAGYARORSZAG PREPRESS (ci-après la «Société»)

CREO INC. (siège social: 3700 Gilmore Way, Burnaby, British Columbia, Canada V5G 4 M1), en qualité d'associé unique (ci-après désigné «l'Associé») de la Société décide ce qui suit:

Résolution n° 6/2003

L'Associé de la Société décide d'établir une succursale au Luxembourg, située au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital de départ de US\$ 100,- versé à cette succursale.

La Section 2 des statuts (Deed of Foundation) de la Société sera modifiée conformément à la résolution suivante:

«Art. 2. Siège social et succursale

Siège social: à Déri & Lovrecz Law Firm: 1139 Budapest, Váci út 99. VIII. em.

Succursale: 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.»

Le 13 juin 2003, Burnaby, Canada.

CREO INC.
 M. Dance
 CFO, COO

Contresigné par P. Kacir
*Conseil Général
 Barrister, Solicitor & Notary Public*

Resolution of the Member of CREO MAGYARORSZAG PREPRESS (hereinafter referred to as the "Company")

CREO INC. (registered seat: 3700 Gilmore Way, Burnaby, British Columbia, Canada V5G 4M1), as the sole member (hereinafter «Member») of the Company hereby resolves as follows:

Resolution No. 6/2003

The Member of the Company hereby resolves to establish a branch office in Luxembourg. The registered seat of the branch office will be 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and the initial capital of the branch office will be USD 100.-.

Section 2 of the Deed of Foundation of the Company shall be amended in accordance with the present resolution as follows:

«2. Registered seat and branch

Registered seat: At the address of Déri & Lovrecz Law Firm: 1139 Budapest, Váci út 99. VIII. em.

Branch: 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.»

Dated: June 19, 2003, Burnaby, Canada.

CREO INC.
 M. Dance
 CFO, COO

P. Kacir
General Counsel

Certified as an original counterpart
 CONSULAT HONORAIRE DU GRAND-DUCHE
 DU LUXEMBOURG - VANCOUVER

*Barrister, Solicitor and Notary Public*Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033382.6/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CREO HUNGARY LUXEMBOURG BRANCH OFFICE,
Société à responsabilité limitée de droit étranger.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.944.

Deed of Foundation

I.

1. Name of the Company: CREO MAGYARORSZÁG PREPRESS TANÁCSADÓ KORLÁTOLT FELELŐSÉGÜ TÁRSASÁG

in English: CREO HUNGARY PREPRESS CONSULTANCY LIMITED LIABILITY COMPANY

2. Seat of the Company: At the address of DÉRI & LOVRE CZ LAW FIRM: 1139 Budapest, Váci út 99. 2. em.

3. Term: The Company is established for an indefinite period of time.

4. Member of the Company

Creo Inc.

(3700 Gilmore Way, Burnaby, British Columbia, Canada V5G 4M1)

II.

5. Scope of activities

74.87'03 Other business activities not elsewhere classified

74.14'03 Business and management consultancy activities

65.22'03 Other credit granting

The Company intends to operate as an off-shore company and will pursue its activities set out in this Deed of Foundation exclusively abroad.

III.

6. Share capital of the Company

USD 12,230, say: twelve thousand two hundred and thirty USD in cash, this amount corresponding to the Member's capital contribution.

In case of a capital increase the cash contribution for the Company shall be paid to the bank account determined by the Member.

7. Business share, transfer of the business share

The business share of the Member can be determined on the basis of his contribution to the share capital of the Company.

The business share is freely transferable, provided that the Member has paid up his contribution in full.

If a transfer of the business share is completed, the rights and obligations attached to the business share will be conferred upon the transferee of the shares.

The change of ownership of the business share shall be reported to the Company for registration.

The business share is undividable, except for cases of transfer or succession. Division of the business shares shall be performed in such a way that the provision concerning the minimum value of stock shares is complied with.

8. Distribution of the profit

The Member is entitled to obtain all of the profit of the Company. The distribution of the profit of the Company shall be made in accordance with the decision of the Member.

9. Business year

The business year of the Company shall be the calendar year.

10. Capital Increase

The Member may decide to increase the share capital.

An increase in the share capital of the Company may only be accomplished if the Member has fully paid up his business share registered earlier.

An increase in the share capital of the Company funded from the Company's own assets exceeding the share capital shall be performed without any additional payment on part of the Member.

The executive officer of the Company shall report any increase in the share capital to the Court of Registration for registration and announcement.

IV.

11. The Member's rights

The following issues shall belong to the exclusive competence of the Member:

(a) adoption of the report prepared pursuant to the Accounting Act, including decision on the appropriation of after-tax profits;

(b) redemption and division of business shares;

(c) appointment, discharge of the executive officer and establishment of his remuneration, exercising employer's rights concerning the executive officer;

(d) election and discharge of the Auditor;

(e) approval of contracts concluded between the Company and a member of the Company, its executive officer, or a close relative of his;

(f) enforcement of indemnification claims against the Executive Officer;

(g) decision on termination without legal successor or transformation of the Company;

(h) alteration of this Deed of Foundation; and

(i) all issues which are assigned to the exclusive competence of the Member by the Business Associations Act or this Deed of Foundation.

The Member shall inform the Company about his decisions in writing.

V.

12. The executive officers

Administration of the Company's affairs and representation of the Company shall be carried out by its Executive Officers appointed by the Member for a period of five (5) years.

The present Executive Officer of the Company is:

Tran Khue Chung (3212 Matapan Crescent, Vancouver, British Columbia, V5M 4B1, Canada, mother's name: Huynh)

13. The main duties of the Executive Officers

- preparation and presentation for approval of the annual financial plan;
- preparation and presentation for approval of the report pursuant to the Accounting Act, including decision on the appropriation of after-tax profits; keeping due records of the Company books;
- keeping records of the members in the form of a register of members;
- proceeding before the Court of Registration in issues specified in the law;
- provision for the conditions of business and operation of the Company
- keeping in secret all information obtained about the Company by the Executive Officer.

The Executive Officers shall provide information concerning the affairs of the Company at the request of the Member and shall provide free access to the books and documents of the Company.

The Executive Officers are obliged to enter the written resolutions of the Member into the Book of Resolutions.

The Executive Officers shall represent the Company towards third parties and before courts and other authorities. This power of the Executive Officers may be transferred to the employees of the Company in certain cases.

14. Exercising the employer's rights

In pursuance of the Member's resolution, Executive Officer Tran Khue Chung shall exercise the employer's rights related to the employees of the Company.

15. Supervisory Board

The Supervisory Board shall consist of 3 members to be appointed by the Members' Meeting for a five-year period:

Dr. Béla Déri (1025 Budapest, Vöröstorony Lejtő 1/B., mother's name: Márta Mészáros)

Dr. Éva Lovrecz (1025 Budapest, Batai Lépcső 5., mother's name: Éva Karakas)

Dr. Péter Mangoff (1213 Budapest, Puli sétány 3. III/14., mother's name: Mária Piroska Besenyői)

16. Auditor

The Member herewith appoints KPMG Hungária Könyvvizsgáló, Adó- és Közgazdasági Tanácsadó Korlátolt Felelősségű Társaság (1139 Budapest, Váci út 99., Reg. No. 01-09-063183) as the auditor of the Company for a period of 5 years.

The auditor's tasks shall be performed by Gábor Ámon (address: 1144 Budapest, Ormánság u. 4/B. VI/159., mother's name: Judit Mitykó).

17. Signing on behalf of the Company

The Executive Officers may sign alone on behalf of the Company. The Executive Officers may sign alone on behalf of the Company by writing their signatures under the hand-written, pre-typed or printed name of the Company.

The provisions of Act no. CXLIV of 1997 on Business Associations shall be applied to matters not regulated in this Deed of Foundation.

An effective version of this Deed of Foundation presented in a uniform structure, including amendments concerning the seat of the Company, its activities, executive officers, auditor, and change in the member's name, has been prepared and counter-signed by:

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06168. – Reçu 129,88 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033386.2/000/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CREO HUNGARY LUXEMBOURG BRANCH OFFICE,

Société à responsabilité limitée de droit étranger.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.944.

Public Certificates of Incorporation

The effective data as of June 12, 2003 of the CREO MAGYARORSZÁG PREPRESS TANÁCSADÓ KORLÁTOLT FELELŐSÉGŰ TÁRSASÁG COMPANY (1139 Budapest, Váci út 99. 2. em.) registered under registration no. Cg. 01-09-685333 are the following:

1 General data

Form of corporation: company limited by shares.

Date of registration: February 22, 2000.

2 Name of the corporation

2/1 CREO MAGYARORSZÁG PREPRESS TANÁCSADÓ KORLÁTOLT FELELŐSÉGŪ TÁRSASÁG

Effective: February 22, 2000 ...

4 Foreign name(s), foreign abbreviated name(s) of the company

4/1 In English: CREO HUNGARY PREPRESS CONSULTANCY LIMITED LIABILITY COMPANY

Effective: February 22, 2000 ...

5. Registered office of the corporation

5/1 1139 Budapest, Váci út 99. 2. em.

Effective: February 22, 2000 ...

8 Date of the Deed of Foundation

8/1 January 12, 2000

Effective: February 22, 2000 ...

8/2 March 21, 2000

Effective: May 18, 2000...

8/3 March 23, 2000

Effective: May 18, 2000...

8/4 April 5, 2000

Effective: June 1, 2000 ...

8/5 December 12, 2000

Effective: June 5, 2001 ...

9. Fields of activities of the company

9/1 74.87'03 Other business activities not elsewhere classified Main activity

Effective: February 22, 2000 ...

9/2 74.14'03 Business and management consultancy activities

Effective: February 22, 2000 ...

11 Registered capital of the corporation

11/3

Denomination

Contribution in cash Amount 12,230 Currency USD

Total 12.230 USD

Say: twelve thousand two hundred and thirty USD

Effective: June 1, 2000 ...

12 Signature for the company

12/1 Individual

Effective: February 22, 2000 ...

13 Particulars of the person(s) authorized to sign for the company

13/1 Boudewijn Neijens, executive officer (mother's name: De Hingh)

Domicile address or place of residence abroad

BE 3080 B Tervuren, Schuitenlaan 36.

Appointed addressee: Dr. Éva Lovrecz (mother's name: Éva Karakas) 1139 Budapest, Váci út 99.

Effective: February 22, 2000 ...

13/2 Igor Paul Kacir, executive officer (mother's name: Krockova)

Domicile address or place of residence abroad

CA North Vancouver, British Columbia, Arborlynn Drive 1544.

Appointed addressee: Déri és Lovrecz Ü. I.

1139 Budapest, Váci út 99.

Effective: December 12, 2000 ...

14. Particulars of the auditor(s)

14/1; KPMG Hungária Könyvvizsgáló, Adó- és Közgazdasági Tanácsadó Kft.

HU-1139 Budapest, Váci út 99.

Company registration number: 01-09-063183

Particulars of the person authorized to represent the Company:

Péter Vajda (004186) (mother's name: Anna Mészáros)

1061 Budapest, Király u. 28.

Effective: February 22, 2000 ...

15 Particulars of the members of the Supervisory Board

15/1 Dr. Béla Déri (mother's name: Márta Mészáros)

1025 Budapest, Vöröstorony Lejtő 1/B.

Effective: February 22, 2000 ...

15/2 Dr. Éva Lovrecz (mother's name: Éva Karakas)

1025 Budapest, Batai Lépcső 5.

Effective: February 22, 2000 ...

15/3 Dr. Péter Mangoff (mother's name: Mária Piroska Besenyői)
 1213 Budapest, Puli sétány 3. 3/14.
 Effective: February 22, 2000 ...

17 Letters indicating the state(s) involved in the company operating with foreign participation

17/2 CA

Effective: May 18, 2000 ...

20 Statistical identification number of the company

20/2 11961026-7467-113-01

Effective: January 8, 2003 ...

21 Tax number of the company

21/2 11961026-2-51

Effective: February 22, 2000 ...

II. Data determined by the form of the Company

1 Particulars of member(s)

1/2 CREO PRODUCTS INC.

CA- V5 G4 M1 Burnaby, British Columbia, Gilmore Way 3700

Appointed addressee: Déri és Lovrecz Ü. I.

1139 Budapest, Váci út 99.

Effective: March 21, 2000 ...

This Certificate of Incorporation being a public instrument (pursuant to Item (1) of Article 4 of Act no. CXLV of 1997) certifies that the data contained herein are identical to the data kept on record by the Company Registration Court.

Prepared on June 12, 2003.

Round seal no. 2 of the Company Registration and Company Information Service of the Ministry of Justice

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06170. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033388.2//107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CITIGROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Londres.

Siège de direction effective: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 83.654.

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 18 février 2003 que KPMG AUDIT plc, Royaume-Uni, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée débutant le 18 février 2003 et prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032343.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

CITIGROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Londres.

Siège de direction effective: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 83.654.

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2003 que Monsieur Joseph Hargrove, né le 17 novembre 1962, à New York, U.S.A., demeurant à 42, Lafayette Road, Princeton, New Jersey 08540 U.S.A. est nommé gérant de la Société à compter du 14 mai 2003 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032342.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 7.197.

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de MINIT INTERNATIONAL S.A., R.C. B N° 7.197, constituée originellement sous la dénomination de PHILIPS RYAN INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1966, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 24 du 1^{er} mars 1966.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 435 du 16 juin 1998.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Madame Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent quatorze mille cinq cent dix-huit (214.518) actions ayant eu une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, constituant l'intégralité du capital social antérieur de cent sept millions deux cent cinquante-neuf mille (107.259.000,-) francs luxembourgeois (LUF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions et expression de la devise du capital souscrit en EUR, de sorte qu'après cette conversion, le capital souscrit s'élèvera à EUR 2.658.881,16 représenté par 214.518 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital souscrit par un apport en espèces de EUR 1.142,04 pour le porter de son montant actuel de EUR 2.658.881,16 à EUR 2.660.023,20 sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation le capital souscrit sera fixé à EUR 2.660.023,20 représenté par 214.518 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Réintroduction de la désignation de la valeur nominale des actions, de sorte que le capital souscrit d'un montant de EUR 2.660.023,20 est représenté par 214.518 actions de EUR 12,40 chacune.

4. Modification subséquente des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte qu'il est fixé à EUR 2.658.881,16 divisé en 214.518 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 1.142,04 pour le porter de son montant actuel de EUR 2.658.881,16 à EUR 2.660.023,20 sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 1.142,04 a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 12,40.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions six cent soixante mille vingt-trois euros et vingt centimes (€ 2.660.023,20), représenté par deux cent quatorze mille cinq cent dix-huit (214.518) actions d'une valeur nominale de douze euros et quarante centimes (€ 12,40) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Colson, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034218.3/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 7.197.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 708 du 11 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034222.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

S.W.I.F.T. RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.408.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 22 mai 2003 au siège social

1. L'Assemblée décide de nommer:

- comme administrateurs:

- Mrs Blanche Petre, Dieweg, 126, B-1180 Uccle

- Mr Francis Vanbever, 1, Avenue Adele, B-1310 La Hulpe

- Mr Jan Jacob Kamp, Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam

- Mrs Catherine de Meulemeester, 1, Avenue Adele, B-1310 La Hulpe

- comme secrétaire du Conseil d'Administration:

- Monsieur Claude Weber, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2003.

2. L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03361. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032303.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

DI-LUX S.A., DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 56.556.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Edmond Aelbrecht, directeur de sociétés, demeurant à Zwijndrecht, administrateur-délégué

- Monsieur Noël Delaby, capitaine au long court, demeurant à Luxembourg

- Monsieur Hartmut Harms, directeur de sociétés, demeurant à Wilhelmshaven

- Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant à Keerbergen

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02250. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032413.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

RELAIS INVEST & CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.987.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fifth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Ture Stendahl, company director, residing at Chalet les Phalènes, CH-1936 Verbier (Switzerland), here represented by Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on May 29, 2003.

This proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of RELAIS INVEST & CONSULTING.

Art. 3. Object

The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Eric Leclerc, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Ture Stendahl, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company.

- 1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3) Mrs. Martine Kapp, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

2.- The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Ture Stendahl, administrateur de société, demeurant au Chalet les Phalènes, CH-1936 Verbier (Suisse), ici représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 29 mai 2003.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de RELAIS INVEST & CONSULTING.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Evénements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Eric Leclerc, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Ture Stendahl, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte

du dit comparant cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

- 1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3) Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2003, vol. 877, fol. 55, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034243.3/239/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

ART ETCETERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1625 Stadtbredimus, 4, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 64.634.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(033240.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

ART ETCETERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1625 Stadtbredimus, 4, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 64.634.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(033244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

ART ETCETERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1625 Stadtbredimus, 4, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 64.634.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2003, réf. LSO-AF02740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(033246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.886.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour *CELLEX CHEMIE A.G.*

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033757.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

DEALING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.327.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juin 2003.

Signature.

(033789.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

DEALING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juin 2003.

Signature.

(033791.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

DEALING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.327.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Arnaud Ehlinger, employé privé, demeurant à L-2166 Luxembourg, 8, rue W.A. Mozart;

Madame Isabelle Ehlinger, employée privée, demeurant à L-2166 Luxembourg, 8, rue W.A. Mozart;

Monsieur Franco Berardini, technicien en bâtiment, demeurant à F-54680 Errouville, 15, rue Maréchal Lyautey.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 15 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033788.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

STEPHANIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Signature.

(033798.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

STEPHANIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Signature.

(033797.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(033460.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01474, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(033464.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(033462.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

EUROPARGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.083.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF04131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(033837.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

EUROPARGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.083.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF04132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(033834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 6 juin 2003.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

(033330.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 6 juin 2003.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

(033333.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01948, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 6 juin 2003.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

(033335.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

COFIDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 84.730.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juin 2003.

Signature.

(033782.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

COFIDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 84.730.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juin 2003.

Signature.

(033785.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

COFIDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 84.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 6 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de prélever 3.100,- € sur le bénéfice de l'année 2002 pour être affecté à la constitution de la réserve légale et de reporter 123.532,10 € à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, L4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 6 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033786.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

MeesPierson STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MeesPierson STRATEGY

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / D. Lambert

(032317.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

BENNEMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 65.881.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour la société

Signature

(033596.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

BENNEMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 65.881.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Pierre Schill, Madame Joëlle Lietz et Madame Denise Vervaet, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juin 2003

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre Schill administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033593.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CITIGROUP PARTICIPATION LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Londres.

Siège de direction effective: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.197.

—
Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 22 mai 2003 que Monsieur Joseph Hargrave, né le 17 novembre 1962, à New York, U.S.A., demeurant à 42, Lafayette Road, Princeton, New Jersey 08540 U.S.A. est nommé gérant de la Société à compter du 22 mai 2003 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032344.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SOCIETE INTRNATIONALE DU CASINO DU LIBAN (SICALI) HOLDING S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 21.486.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 juin 2003 que le siège social de la société est transféré à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032350.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

EUROFORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.503.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 12 mars 2003

1) Le mandat des administrateurs Reinhard Riedl, Wolfgang Kasper et Eric Pivin et du commissaire aux comptes KPMG AUDIT est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) L'Assemblée a décidé, en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, qu'il n'y pas lieu à une dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032352.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MUREX INTERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.158.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 19 mai 2003

1) Le mandat des trois administrateurs Monsieur Salim Philippe Helou, Madame Isabelle Edde et Monsieur Nabil Nahas est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032353.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MUREX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.968.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 19 mai 2003

1) Le mandat des trois administrateurs Monsieur Salim Philippe Helou, Madame Isabelle Edde et Monsieur Nabil Nahas est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032355.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MUREX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.206.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 19 mai 2003

1) Le mandat des trois administrateurs Monsieur Salim Philippe Helou, Madame Isabelle Edde et Monsieur Nabil Nahas est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032357.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.890.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2003

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, est nommé administrateur.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032398.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.887.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032411.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AEROPHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.452.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

Signature

(033150.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

AEROPHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.452.

Décision de l'associé unique du 18 juin 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Madame Florence Anciaux-Louis, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033154.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

STARLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 57.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04054, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 5.002,72 EUR
- Perte de l'exercice	- 149.832,80 EUR
- Report à nouveau	- 154.835,52 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032431.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AM FLEXIBLES LUX HYDROSYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 72.024.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AM FLEXIBLES LUX HYDROSYSTEM, S.à r.l.

Signature

(032490.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

THE EMERGING MARKET STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 28.252.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033137.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

THE EMERGING MARKET STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 28.252.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2003

En date du 3 avril 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- d'accepter la démission de Monsieur Michael Delaplace en date du 14 juin 2002.
- de ratifier la cooptation de Monsieur Christian Homolle le 14 juin 2002 en remplacement de Monsieur Michael Delaplace, démissionnaire.
- d'élire Monsieur Christian Homolle en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- de renouveler les mandats de Monsieur Christian Klimpf, Monsieur Ian Gerald Mc Evatt, Monsieur Jean-François Pincon et Monsieur Antoine Van Agtmael en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004.
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033136.3/1024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

TELEMEDICINE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.623.

Le Conseil d'administration de TELEMEDICINE ENTERPRISES S.A. a décidé, en date du 5 août 2002, de coopter Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Ugo Besso avec effet immédiat.

En conséquence de ce qui précède le conseil d'administration est composé comme suit:

- Doron Korman.
- Walter Landolt.
- Gérard Becquer.

Cette décision sera soumise à ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033023.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

FLASH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 41.128.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Bertrange, le 26 mai 2003

L'an deux mille trois, le vingt-six mai, ont comparu:

1. Monsieur Philippe Mantz, Directeur de sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 181 Grand'Rue;
2. La Société à responsabilité limitée SYMBIOSE ayant son siège social à Bertrange, ici représentée par Monsieur Philippe Mantz, Directeur de Sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la Société à responsabilité limitée FLASH LUX ayant son siège actuel à Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 7 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 562 du 1^{er} décembre 1992, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir délibéré, les associés à l'unanimité:

Décident d'accorder décharge à Monsieur Gabriel Dellandrea pour l'exercice de ses fonctions de gérant qu'il a exercées jusqu'en date du 26 mai 2003.

Décident de nommer Monsieur Philippe Higelin, demeurant à F-57000 Metz, 2 rue de Lançon, Gérant Technique à partir du 26 mai 2003 en remplacement de Monsieur Gabriel Dellandrea.

Monsieur Philippe Higelin a déclaré au préalable accepter cette fonction, il aura tous pouvoirs pour engager la Société; néanmoins, pour tous les engagements ayant trait aux garanties et sûretés (hypothèques, nantissement, gage) sur les actifs de la société la signature conjointe d'un actionnaire sera nécessaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires, ceux-ci ont signé le présent procès-verbal qui a été établi en quatre exemplaires originaux, aux fins de publication et archives de la société.

Fait à Bertrange, le 26 mai 2003.

SYMBIOSE, S.à r.l. / P. Mantz

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Bertrange, le 26 mai 2003

Liste de présence

Nom	Nombre d'actions	Signature
SYMBIOSE, S.à r.l.	499	Signature
Mantz Philippe	1	Signature
	500	

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033485.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

EUROINVEST (CZECH 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.883.

Il résulte de la résolution écrite de EUROINVEST (GENERAL PARTNER) LIMITED, étant le seul associé de la société EUROINVEST (CZECH 3), S.à r.l. (ci-après «la Société») en date du 27 décembre 2001 que:

(a) Le seul associé décide de convertir le capital social de la Société de francs luxembourgeois en euro à partir du 1^{er} janvier 2002.

(b) Par conséquent, le nouveau capital social est fixé à EUR 12.394,68 divisé en 500 parts sociales d'une valeur de EUR 24,79 chacune.

(c) L'article 5 I des statuts de la Société à la teneur suivante:

«The company's corporate capital is fixed at twelve thousand three hundred ninety four Euro and sixty eight euro-cents (EUR 12.394,68) represented by five hundred (500) shares of twenty four Euro and seventy nine eurocents each (EUR 24,79).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 juin 2003.

Pour avis conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033286.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

NORTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 72.071.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2002, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-Délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

- La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaires aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour NORTEC HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033491.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

LEX ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R. C. Luxembourg B 75.252.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 20 janvier 2002 que Monsieur Björn Godvig Englund, né le 29 juin 1968 à Malmö (Suède), et demeurant au 6, rue des Cerisiers, L-7344 Steinsel, a été renommé avec effet immédiat aux fonctions de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 28 mai 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033220.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CAISSE RAFFEISEN GREVENMACHER-BERBOURG-BIWER-MACHTUM, Société coopérative.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 20.415.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAFFEISEN GREVENMACHER-BERBOURG-BIWER-MACHTUM, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03910, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de pouvoir / Directeur

(033503.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CAISSE RAFFEISEN KEHLEN, Société coopérative.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 20.274.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAFFEISEN KEHLEN, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de pouvoir / Directeur

(033510.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CAISSE RAFFEISEN MAMER, Société coopérative.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 20.374.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAFFEISEN MAMER, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de pouvoir / Directeur

(033511.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CAISSE RAFFEISEN MERTERT-WASSERBILLIG, Société coopérative.

Siège social: Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 20.375.

—
Le bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAFFEISEN MERTERT-WASSERBILLIG, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03923, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de pouvoir / Directeur

(033515.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CAISSE RAFFEISEN ROESER-UENZELTDALL, Société coopérative.

Siège social: Crauthem.
R. C. Luxembourg B 20.318.

—
Le bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAFFEISEN ROESER/UENZELTDALL, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03932, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de pouvoir / Directeur

(033524.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CAISSE RAIFFEISEN STEINSEL, Société coopérative.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 20.319.

Le bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN STEINSEL, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03937, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen

Fondé de pouvoir / Directeur

(033528.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CRETE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 29.717.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(033690.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CRETE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 29.717.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société,
qui s'est tenue le 30 mai 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de CRETE INVEST S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033693.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CRETE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 29.717.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société,
qui s'est tenue le 30 mai 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CRETE INVEST S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 3.141,37 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033699.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

B.M.T. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 20.966.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 24 juin 2003.

Pour B.M.T. S.A.H.

J. Reuter

(033611.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF04127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(033844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.999.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF04129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 42.703.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(033377.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 42.703.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(033373.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 42.703.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(033372.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 42.703.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(033369.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 42.703.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(033368.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 42.703.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(033366.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.
